



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil d'Administration

Siège : MONTREDON 11100

Téléphone : 04.68.45.30.02

Séance du vingt-neuf Mars deux-mille-vingt-deux

Le Conseil d'Administration :

Légalement convoqué le : 22 Mars 2022

S'est réuni à : GRUISSAN

Sous la présidence de M. ROCHER Edouard

Secrétaire de séance : Mme. PLAISANT

32 délégués étaient convoqués, 13 étaient présents, 7 procurations.

Conditions de quorum aménagées.

BUDGET EXECUTOIRE 2022-SAD-M22 (Budget 339)

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Étaient présents les délégués suivants :

Délégués élus	Délégués cooptés
	ALINGRIN Rémy
CABROL Elyette	
DURAND Jean-Luc	
FAURE Christian	
FIGUERA Encarnacion	
GASC Marie-Françoise	
GRANAL Gilles	
MEILLIERES Peggy	LATORRE Laurence
PAZ Fabien	
PLAISANT Aliénore	
ROCHER Edouard	
SENTOST Gilles	

Procurations : Mme. QUINTON à SENTOST , Mme. GLEIZES à Mme. CABROL, Mme. AZEMA à M. ROCHER, , Mme. BESTUE à Mme. PLAISANT , Mme. MARY à M. DURAND, Mme. MULA à M. PAZ

OBJET

BUDGET EXECUTOIRE 2022-SAD-M22 (budget 339)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2012-01 du Conseil Général de l'Aude autorisant le CIAS du SIVOM Narbonne rural à faire fonctionner un service prestataire d'aide à domicile en date du 31 janvier 2012,

Considérant, que le Département a fait part de ses propositions par rapport au budget prévisionnel qui avait été envoyé en Octobre N-1.

Considérant qu'au vu des éléments présentés et de la tardiveté du retour du Conseil Départemental, aucune procédure contradictoire n'a été faite.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :**

Article 1 : D'adopter le budget exécutoire tel que présenté sur une activité de 115 000 heures et un tarif horaire de 22.82 € pour 2022. Un effet rebond à 23.38 € est proposé par le Département pour compenser les 3 premiers mois de l'année facturés sur l'ancien tarif.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	
Groupe I	84 580,00 €
Groupe II	2 660 973,56 €
Groupe III	237 746,31 €
Total	2 983 299,87 €
Recettes de fonctionnement	
7311 Produits de tarification	2 508 461,97 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	180 000,00 €
7488 Autres	284 685,23 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	10 099,34 €
777 Quote-part des subv. D'investissement virées au résultat de l'exercice.	53,33 €
002 Reprise de résultat	0
Total	2 983 299,87 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	
205 immobilisations incorporelles	
21 immobilisations corporelles	30 456,75 €
139 Subv. D'investissement inscrite au compte de résultat.	205,10 €
Total	30 661,85 €
Recettes d'investissement	
10222 Autres subventions	

1687 Autres dettes	
28 amortissements immobilisations	10 268,61 €
002 Reprise de résultat	20 000,00 €
Total	30 268,61 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président, Le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président
E. ROCHER**

Date de Publication	Visa

